



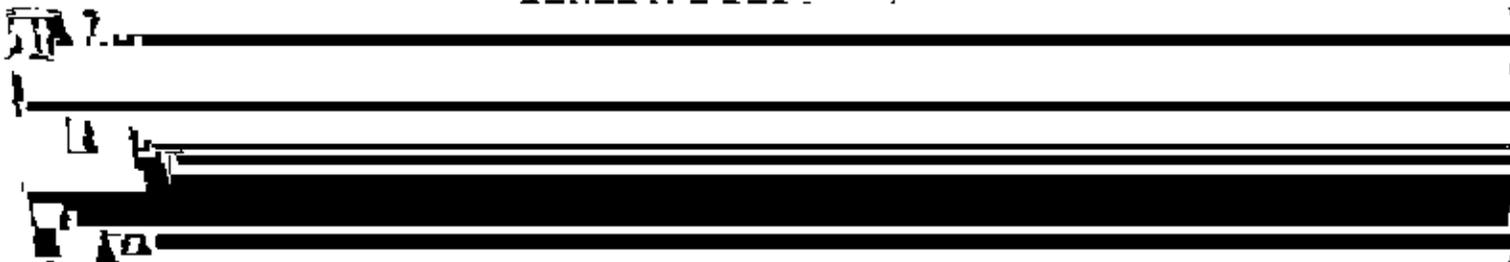
# REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



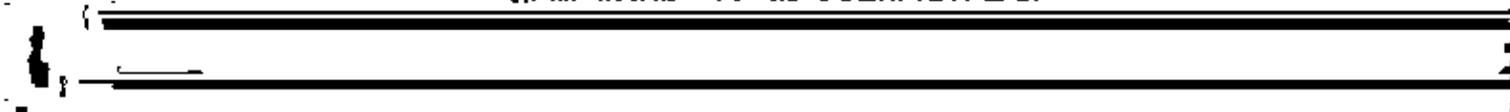
**DECLARATION  
DE SON EXCELLENCE MONSIEUR CHARLES HERVE WENEZOU, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES,  
DE L'INTEGRATION REGIONALE ET DE LA FRANCOPHONIE**

**DEVANT**

**LA 59<sup>e</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE**



**NEW YORK, LE 25 SEPTEMBRE 2001**



Monsieur le Président,

Pour reprendre la formule expressive du Secrétaire général dans son rapport d'activité de 2003, Je cite : « le défi qu'il nous faut relever consiste à renforcer notre capacité d'action collective et à forger ainsi un destin commun dans un monde en mutation de plus en plus rapide » fin de citation.

Dans ce contexte, le multilatéralisme qui est la garantie de la participation de chaque Nation à la marche des affaires internationales doit être sauvegardé et renforcé à tout prix.

La multiplication des foyers de crises, la radicalisation du terrorisme international et de la criminalité organisée, la pauvreté croissante, la prolifération des endémies doivent nous convaincre que seule une solidarité internationale active est à même de garantir à notre monde la stabilité et la sécurité.

La ténacité avec laquelle le terrorisme nargue et défie la communauté internationale par des manifestations multiformes est préoccupante. Ce fléau ne connaît ni frontière ni race, ni religion. Après le 11 Septembre 2001, les attentats du 11 Mars 2004 en Espagne et du 2 Septembre en Russie en constituent les ultimes illustrations. Etant donné la complexité de ce phénomène, nous devons opposer une riposte collective à ce qui est devenu aujourd'hui une menace générale.

Se pose cependant à nos pays démunis de moyens adéquats de lutte efficace contre ce fléau, le problème essentiel de la coopération des pays nantis pour l'amélioration des équipements techniques d'identification, de détection, de surveillance et de contrôle à nos frontières maritimes, terrestres et aériennes.

En des termes identiques, la lutte contre la criminalité transnationale organisée fait appel à une coopération conséquente dans le cadre du Fonds spécial de prévention prévu par les Conventions pertinentes des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Le difficile contexte économique international actuel a eu un impact négatif sur les économies des pays en développement en général et celles des pays africains en particulier. La rude concurrence commerciale internationale, l'intensification des pratiques protectionnistes, les fluctuations des monnaies, le fardeau de la dette, sont autant d'handicaps qui compromettent le processus de développement de ces pays.

A Cancun l'année dernière, les membres de l'Organisation mondiale du Commerce ont tenté de relancer la libéralisation du commerce. Nous devons continuer à rechercher des solutions pour surmonter l'échec de Cancun et assurer le succès du cycle de Doha. La réunion de l'OMC à Genève en Juillet 2004 est une preuve que nous ne devons pas baisser les bras devant la politique des subventions agricoles.

La Déclaration du Millénaire, les conclusions du Sommet de Johannesburg, le Consensus de Monterrey ont montré le chemin à suivre et les objectifs à atteindre pour mettre en place un véritable partenariat mondial pour le développement.

Monsieur le Président,



Le changement intervenu le 15 Mars 2003 participe de ce type de mutation en tant que mouvement populaire porté par des forces sociales aussi distinctes les unes les autres dans leur essence que les partis politiques, les syndicats, les confessions religieuses, les organisations non gouvernementales et l'armée.

Il me plait à nouveau de rendre hommage à l'action résolue de notre organisation aussi qu'à celle de toute la communauté internationale qui, avant le 15 Mars 2003, n'ont ménagé aucun effort pour trouver une issue heureuse à la crise centrafricaine, mobilisant tour à tour les instances du Conseil de sécurité des Nations Unies, la francophonie, l'organe central de l'ancienne OUA pour la prévention et le règlement des conflits, les Chefs d'Etat de la CEMAC, de la CEEAC et de la CEN-SAD.

Depuis un peu plus d'un an le peuple centrafricain s'attache à reconstruire son unité brisée et le Gouvernement à restaurer la sécurité sous toute l'étendue du territoire, la confiance avec les partenaires extérieurs tant bilatéraux que multilatéraux, la légalité constitutionnelle au terme des élections libres et transparentes qui auront lieu au courant du premier trimestre de l'année 2005.

Telles sont les grandes articulations du calendrier que le régime de transition consensuelle s'était donné dès le mois de Juin 2003 et qu'il s'est appliqué à observer depuis, conformément à ses engagements.

En effet,

Le Conseil National de Transition, parlement provisoire mis en place en Juillet 2003, est représentatif de toutes les forces socio-politiques **de la Nation et** assure une fonction législative comprenant l'adoption des textes de lois et le contrôle de l'action gouvernementale.

National. Pier sonctim-1Tz 1 r4lel0 e compde Comions

De calendrier PsocaTz - ,léComn ses, Es etonnee Mi etr4leln de 1p m-16.'adoptos'

- 30 Novembre 2004: Référendum constitutionnel ;
- 30 Janvier 2005: Elections législatives et présidentielles (1<sup>er</sup> tour) ;
- 27 Février 2005: 2<sup>e</sup> tour ;
- 14 Mars 2005: proclamation des résultats.

Aujourd'hui, grâce à la remise sur pied et à la restructuration de nos forces de défense et de sécurité, à la présence des forces de la CEMAC et d'éléments français, grâce à l'aide des pays amis, notamment la France, la Libye, le Soudan, la République Populaire de Chine et le Maroc, ainsi que de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), nous pouvons affirmer que le processus de sécurisation de toute l'étendue du territoire centrafricain connaît des avancées significatives.

Des efforts restent encore à faire pour que la sécurité soit totalement rétablie avant les prochaines échéances électorales.

Mais, le soulagement ressenti par la population et l'espoir suscité par ce changement du 15 Mars 2003 seront gravement compromis si les engagements pris par la communauté internationale depuis Mai 2000 ne se concrétisent pas.

Il est impérieux de s'attaquer aux problèmes économiques et financiers, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, la République centrafricaine apporte tout son soutien à la Déclaration sur l'action contre la faim et la pauvreté adoptée à New-York le 20 septembre 2004 sur l'initiative conjointe du Président Jacques CHIRAC de la France et du Président LULA IGNACIO du Brésil.

Le programme post conflit que le Gouvernement vient de conclure avec les institutions financières internationales constitue un bon point de départ pour les nécessaires réformes qui sauront donner à notre pays une chance supplémentaire sur le chantier de la reconstruction.

D'ores et déjà, les efforts remarquables consentis au plan national et le soutien sans faille des amis de la République Centrafricaine tels que la France, la Chine et les pays membres de la CEMAC ont permis de lever l'hypothèque des arriérés de salaires sur le calendrier de la transition dont le peuple centrafricain va sortir plus uni et plus fort.

Monsieur le Président,

Je ne saurais terminer mon propos sans évoquer ce qui fait l'unanimité de tous les discours que nous écoutons dans cette salle : pour vivre et avancer avec son époque, l'ONU doit procéder à une réforme nécessaire et rationnelle, afin de renforcer son rôle et d'élever son efficacité.

Cette réforme doit certainement commencer par la nouvelle configuration à donner à l'organe chargé de connaître à titre principal des questions de paix et de sécurité à savoir le Conseil de Sécurité. Du point de vue de la délégation de la République Centrafricaine l'initiative Franco-Allemande tendant à revendiquer un siège permanent pour l'Allemagne ou encore les démarches similaires menées en faveur du Japon, de l'Afrique et de l'Amérique-Latine sont à considérer.

Toutefois la République Centrafricaine soutiendra les propositions de réformes présentées par le Secrétaire Général en tant qu'elles renforcent le rôle de notre Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le règlement des questions internationales, sur la base des principes du dialogue et de la coopération multilatérale.

Je vous remercie./-